SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE DE FONDETTES

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Extrait du registre

Séance du 03 mars 2026

Relative à l'approbation du Compte Administratif 2025 du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes

DL20260303SMR02 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 16 février 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 2
Nombre de votants : 4

L'an deux mille vingt six, le mardi trois mars, à neuf heures trente cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Solène ETAME-NDENGUE , Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS donne pouvoir à Nicole BELLANGER,
Cédric DE OLIVEIRA donne pouvoir à Alain ANCEAU.

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Anne DUMANT, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ANCEAU

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Ce Compte Administratif retrace la comptabilité du syndicat mixte de restauration du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Au cours de cette année 2025, les évènements suivants sont intervenus :

- CDD d'un an en 2025 du maraîcher recruté pour 6 mois depuis le 1er juillet 2024. Après avoir finalisé l'installation des équipements à la Saulaie, les premières récoltes de maraîchage biologique local sont constatées au printemps 2025 :
- Poursuite de la réalisation des repas pour le personnel communal depuis septembre 2023 aux personnels travaillant dans les écoles et les crèches ;
- L'installation des panneaux solaires sur le toit du Centre Technique Municipal de Fondettes depuis octobre 2024 a permis au Syndicat Mixte de bénéficier d'un coût énergétique moindre (- 6000 €) ;
- Le remplacement de l'agent polyvalent de restauration muté en détachement aux services du département d'Indre-et-Loire depuis le 26 août 2024 a été assuré par la réalisation d'un CDD à temps complet d'un d'agent de catégorie C ;

- L'absence de l'agent polyvalent de restauration, en arrêt maladie depuis le 17 juin 2024 a été comblée par le recrutement d'un CDD à temps complet sur l'année ;
- Les investissements liés à l'exploitation maraîchère de « La Saulaie » se sont poursuivis à hauteur de 190 000 € (Installation du système d'irrigation, de tranchées d'infiltration, acquisition d'un micro tracteur et de ses équipements...).

En fonction des données connues lors du Comité Syndical du 27 janvier 2025, une prévision annuelle 2025 d'environ 297 100 repas était fixée ; le coût de revient étant alors établi de 4,60 € à 9,25 € (hors amortissements) selon les différentes catégories de convives.

En réalité, 289 289 repas ont été distribués en 2025 (- 0,62 % / 2024) tel que détaillé ci-dessous :

- **141 204 repas ont été produits pour la ville (48,81 %), la participation de la ville couvre les 105 717 repas suivants :**
  - 80 845 repas ont été produits pour les écoles primaires, maternelles et personnel enseignant ; - 1,46 % / 2024 (57,25 %) ;
  - 15 024 repas ont été produits pour les crèches de Fondettes ; + 5,56 % / 2024 (10,64 %) ;
  - 8 608 repas ont été produits pour le personnel communal ; + 7,46 % / 2024 (6,10 %).
  - 1 240 repas ont été produits pour les agents du CTM ; + 1,39 % / 2024 (0,88 %) ;

Les 35 487 repas suivants n'entrent pas dans l'enveloppe budgétaire de la ville réservée au Syndicat de restauration et ont été directement facturés aux instances concernées :
- 16 376 repas ont été produits pour le portage des repas à domicile, soit + 7,26 % / 2024 (11,60 %) ;
- 18 345 repas pour le centre de loisirs « La Mômerie » soit – 1,54 % / 2024 (12,99 %) ;
- 766 897 repas produits pour l'association « Saint Vincent de Paul » soit – 14,60 % / 2024 (0,54 %).

- **148 085 repas produits pour le département (51,19 %) - 1,78 % / 2024 :**
  - 55 817 repas pour le collège de Fondettes ; - 1,84 % / 2024 (38,47 %) ;
  - 48 068 repas pour le collège de Luynes, + 3,70 % / 2024 (32,46 %) ;
  - 44 200 repas pour le collège de Saint-Cyr, - 7,05 % / 2024 (29,85 %)

Il est rappelé que les prestations ponctuelles, facturées en sus au prix réel ne sont pas comptabilisées dans le nombre de repas.

Globalement, les sommes du compte administratif 2025 sont les suivantes :

Section de fonctionnement	
Recettes (y compris excédent 2024)	1 730 756,93 €
Dépenses	1 463 259,73 €
Résultat de clôture :	267 497,20 €
Section d'investissement	
Recettes (y compris excédents 2023)	208 127,46 €
Dépenses	190 287,72 €
Résultat de clôture :	17 839,74 €
Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	4 725,00 €
Résultat :	4 725,00 €

Le compte administratif fait donc ressortir un résultat positif en fonctionnement de 267 497,20 € et la section d'investissement démontre un excédent de 17 839,74 €.

Fonctionnement

Dépenses

	CA 2025	
011 – Charges à caractère général	878 523,39 €	
012 – Charges de personnel	520 742,01 €	
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	6 822,74 €	
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	
042 – Dotations aux Amortissements	57 152,68 €	
68 – Provisions sur créances douteuses	18,91 €	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement	**1 463 259,73 €**	

Recettes

	CA 2025	
70 – Produits des services du domaine	126 544,24 €	
74 – Dotations et Participations	1 377 023,54 €	
75 – Autres produits de gestion courante	19 540,93 €	
77 – Produits exceptionnels	1 581,00 €	
013 – Atténuation de charges	3 077,63 €	
042 – Transfert entre sections	0,00 €	
002 – Résultat de Fonctionnement 2024 reporté	202 989,59 €	
Total des recettes de fonctionnement	**1 730 756,93 €**	

Investissement

Dépenses

	CA 2025	RAR 2025
21 – Immobilisations corporelles	185 285,31 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 002,41 €	4 725,00 €
040 – Transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	**190 287,72 €**	**4 725,00 €**

Recettes

	CA 2025	RAR 2025
10222 – FCTVA	2 175,11 €	0,00 €
138 - Participation des collectivités	0,00 €	0,00 €
040 – Dotations aux Amortissements	57 152,68 €	0,00 €
001 – Résultat d'investissement 2024 reporté	148 799,67 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	**208 127,46 €**	**0,00 €**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 ; M2121-14, L2121-31, L2341-1 à L2343-2 et les articles R241-1 à R 241-15,

Vu la délibération en date du 27 janvier 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical du 1er avril 2025 propre au Budget Primitif 2025,

Vu la délibération n°20260303SMR01 du 03 mars 2026 portant approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur pour l'exercice 2025,

Madame Dominique SARDOU, Présidente, ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Alan ANCEAU pour présider le vote du Compte Administratif 2025,

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour le même exercice :

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2025		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 463 259,73 €	1 527 767,34 €
	Section d'investissement	190 287,72 €	59 327,79 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section d'investissement	4 725,00 €	/

Approuve que, compte tenu des résultats constatés en section de fonctionnement et d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation des résultats (conformément à l'article L2311-5 du CGCT), ceux-ci sont reportés sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

- Excédent reporté à la section de fonctionnement : 267 497,20 €
- Excédent reporté à la section d'investissement : 17 839,74 €

Syndicat Mixte de Gestion Cuisine Centrale FONDETTES

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Alain ANCEAU

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 037-200022945-20260303-DL20260303SMR02-BF

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.